

C Offices récepteurs C

SA AUTORITÉ SAOUDIENNE DE LA PROPRIÉTÉ SA INTELLECTUELLE (SAIP)

[Suite]

Taxes payables à l'office récepteur :	Monnaie : Dollar des États-Unis (USD)
Taxe de transmission :	USD 100
Taxe internationale de dépôt ⁶ :	USD 1.453
Taxe par feuille à compter de la 31 ^e :	USD 16
Réductions (selon le barème de taxes, point 4) :	
Dépôt électronique (la requête étant en format à codage de caractères) :	USD 218
Dépôt électronique (la requête, la description, les revendications et l'abrégé étant en format à codage de caractères) :	USD 328
Taxe de recherche :	Voir l'annexe D(CA), (EG), (EP), (KR) ou (RU)
Taxe pour le document de priorité :	USD 100
Taxe pour requête en restauration du droit de priorité (règle 26bis.3.d) du PCT) :	USD 534 (276) ⁷
L'office récepteur exige-t-il un mandataire ?	Non, si le déposant est domicilié en Arabie saoudite Oui, dans le cas contraire
Qui peut agir en qualité de mandataire ?	Tout conseil ou juriste enregistré en Arabie saoudite
Renonciation au pouvoir :	
L'office a-t-il renoncé à l'exigence selon laquelle un pouvoir distinct doit lui être remis ?	Non
L'office a-t-il renoncé à l'exigence selon laquelle une copie d'un pouvoir général doit lui être remise ?	Non

⁶ Cette taxe est réduite de 90% si certaines conditions s'appliquent (voir l'annexe C(1B)).

⁷ Le montant indiqué entre parenthèses est applicable dans le cas d'un dépôt effectué par un particulier.